

LUTTER DURABLEMENT CONTRE LA FAIM

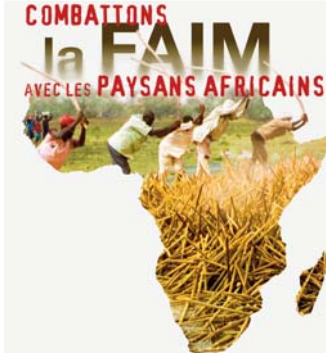
GRÂCE À VOUS, LE CFSI RENFORCE SON ENGAGEMENT

Durant plus de vingt ans, les institutions internationales ont clamé leur credo d'une libéralisation des marchés agricoles comme la meilleure façon de nourrir le monde. Des voix se sont élevées pour critiquer cette doctrine dominante, dont celle du CFSI. Nous en avons montré l'effet catastrophique sur les agricultures du Sud. Nous avons pointé les risques de dépendance des pays pauvres aux prix des produits importés. La crise alimentaire qui s'est déclenchée en 2008 n'est pas fortuite. Elle démontre la permanence du problème de la pauvreté. Elle se nourrit de plus de vingt années d'erreurs, comme la Banque mondiale elle-même l'a reconnu. Mais cette crise, au-delà de ses aspects douloureux et inacceptables, aura eu au moins une conséquence : celle de pousser les organisations internationales, et les gouvernements du Nord comme du Sud à revenir à la raison. C'est-à-dire à développer, dans chaque pays, les capacités locales de l'agriculture pour répondre le mieux possible aux besoins alimentaires.

C'est pourquoi le CFSI poursuit son combat contre

la faim en informant l'opinion publique à travers la campagne ALIMENTERRE et en soutenant les initiatives de ses organisations membres.

Cet été, il a déjà décidé de mobiliser près de 125 000 Euros pour financer 11 projets. Par exemple au Cambodge ou encore au Mozambique, vos dons permettront d'améliorer les cultures pour nourrir les habitants des villes. Le CFSI peut encore faire plus. S'il réunit 300 000 euros supplémentaires, il pourra financer 20 autres projets et renforcer ceux qui ont déjà commencé. Au Burkina Faso (pour lutter contre la malnutrition infantile) ou encore au Sénégal (pour améliorer la gestion des semences et accroître la production laitière), les propositions des partenaires du Sud sont nombreuses. Elles n'attendent que votre solidarité pour se concrétiser.



des actions concrètes face à la crise alimentaire

© E. MAY (PHOTO : FLAVIER © IRD)

AVEC LE CFSI

- VOUS LUTTEZ CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ en donnant à des familles les moyens de devenir autonomes.
- VOUS PRIVILÉGIEZ UN TRAVAIL SUR LA DURÉE avec des associations locales, proches des besoins des populations.
- VOUS PERMETTEZ À CES ASSOCIATIONS LOCALES DE PARTICIPER pleinement au développement de leur pays ou de leur région.

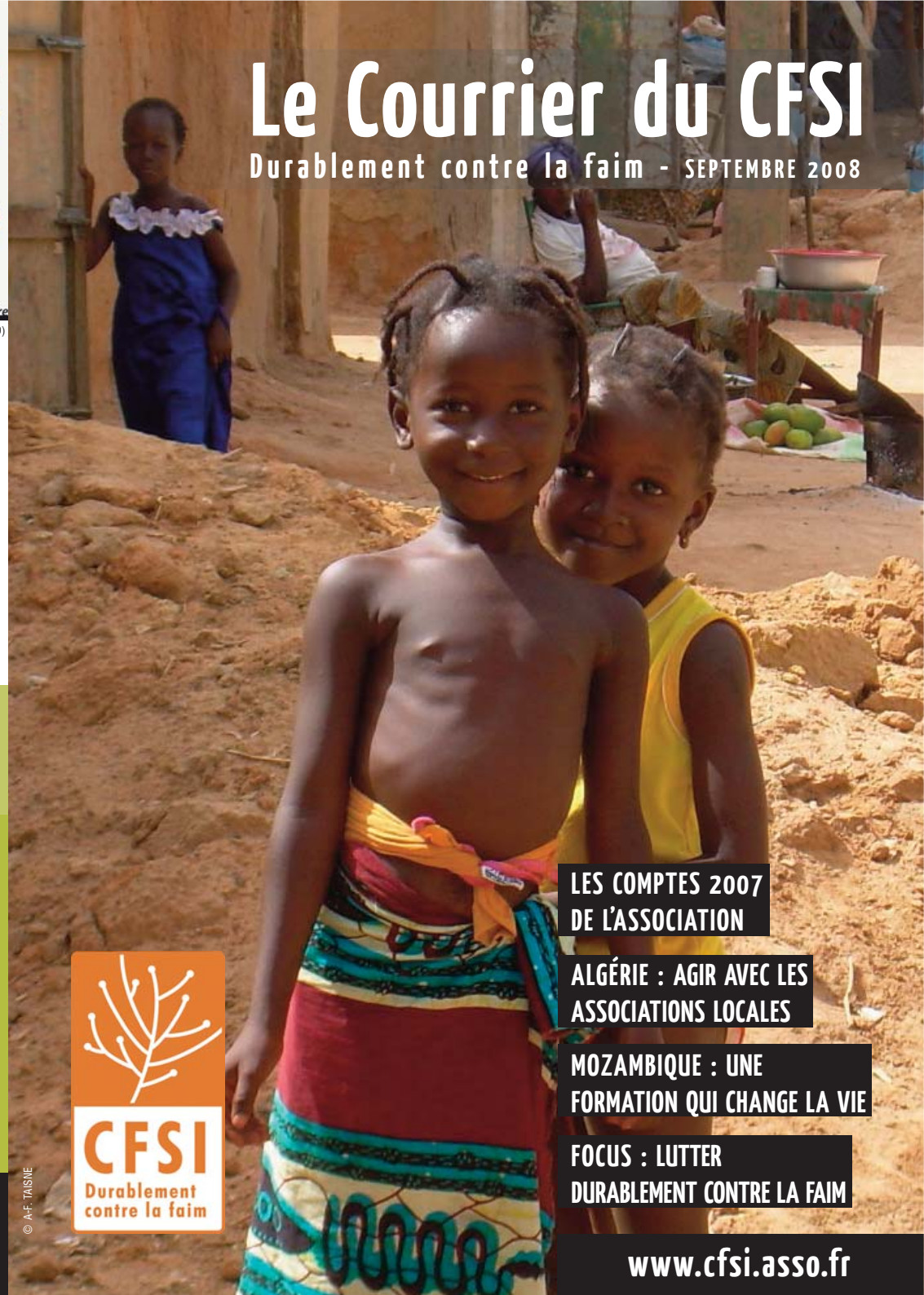
Le CFSI soutient des actions réalisées par les organisations locales des pays en développement. Il mobilise à cet effet l'expérience et la compétence d'ONG françaises spécialisées en agriculture, élevage, artisanat, etc.

ASSOCIATION CRÉÉE
EN 1960, RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE



Le Courrier du CFSI

Durablement contre la faim - SEPTEMBRE 2008



LES COMPTES 2007
DE L'ASSOCIATION

ALGÉRIE : AGIR AVEC LES
ASSOCIATIONS LOCALES

MOZAMBIQUE : UNE
FORMATION QUI CHANGE LA VIE

FOCUS : LUTTER
DURABLEMENT CONTRE LA FAIM

DES HOMMES ET DES FEMMES S'ENGAGENT durablement contre la faim et la pauvreté

Grâce à ses donateurs, à l'implication de ses 26 organisations membres et à l'engagement de ses partenaires au Sud, le CFSI a poursuivi en 2007 ses trois priorités et soutenu **33 projets**.



© A-F.TAISNE

Améliorer l'agriculture locale pour lutter durablement contre la faim.

> Au Cambodge, plus de **8 600 paysans** ont amélioré leur culture, suivi des formations ou participé à des associations villageoises. Grâce à vous, ils peuvent mieux se nourrir et dégagent des revenus en vendant leurs produits sur les marchés locaux.



© ESSOR

Développer la formation professionnelle pour créer des emplois et réduire la pauvreté.

> Dans la ville d'Antsirabé à Madagascar, **6 000 artisans** ont bénéficié de formations. Grâce à vous, ils ont amélioré leurs compétences dans leurs domaines respectifs : transformation des produits alimentaires, mécanique, couture. A la clé, la création d'emplois et l'amélioration de leurs revenus.



© A-F.TAISNE

Soutenir les initiatives d'associations locales parce que le développement ne se construira durablement qu'avec les populations concernées.

> Au Congo, plus de **50 associations locales** se sont investies pour améliorer la satisfaction des besoins vitaux comme l'eau et la santé et permettre l'accès des plus démunis, notamment des femmes, à la justice.

En parallèle, le CFSI a poursuivi son travail de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique sur les causes de la faim.

Près de **50 000 personnes** ont participé aux actions réalisées dans toute la France par les pôles et relais de la campagne ALIMENTERRE. 20 000 personnes ont signé la pétition « Lait : ne tarissons pas la source africaine ! » pour permettre aux producteurs africains de vivre de leur agriculture.



© E. MAY

témoignage



© M.CAYE

PARCE QUE LE DÉVELOPPEMENT NE PEUT SE CONSTRUIRE QU'AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

PAR JEAN-LOUIS VIELAJUS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Depuis 2007, le CFSI anime un programme avec des associations françaises et algériennes. Celles-ci partagent la volonté d'améliorer la situation de l'enfance et de la jeunesse face à de trop nombreuses situations d'exclusion ou de marginalisation.

A Constantine par exemple, ce sont cinq associations locales qui ont été sélectionnées pour recevoir aide et appui dans le développement de leurs projets. C'est le cas de l'association Défis Espoir pour lutter contre les myopathies. Elle permet aux enfants et à leur famille de sortir de leur isolement. Ou encore de l'association BESMA grâce à

laquelle les enfants séjournant périodiquement à l'hôpital peuvent poursuivre leur scolarité. L'enjeu est bien sûr que la municipalité et les services sociaux soutiennent à moyen terme l'action de ces jeunes associations.

Ce projet est soutenu par le CFSI, le ministère des Affaires étrangères et européennes, la Fondation de France, la fondation Un monde par tous et les donateurs du CFSI.



© IMADA

mozambique

UNE FORMATION QUI CHANGE LA VIE

Arlete Mario est mère de deux enfants. Il y a encore quelques temps, comme beaucoup de femmes, elle ne trouvait pas de travail. Elle cumulait les handicaps : pour les employeurs potentiels, elle n'avait pour ainsi dire jamais travaillé. De plus elle habitait dans un quartier pauvre éloigné des entreprises et avait dû arrêter ses études à la fin de l'école primaire. Mais Arlete est une femme qui ne s'apitoie pas sur son sort. Elle a cherché par tous les moyens à s'en sortir. Elle a fini par rencontrer des responsables du centre d'orientation professionnelle. Tout s'est alors passé très vite. Un premier stage d'orientation lui a donné confiance. Puis, grâce à son application, elle a été sélectionnée pour suivre un cours de coiffure. Trois mois plus tard, elle était diplômée. Avec l'aide de son mari et de son beau-père, elle a ouvert un petit salon de coiffure. Aujourd'hui les affaires marchent bien. Avec son mari, elle finance les besoins de sa famille. Se nourrir mais aussi se soigner ou encore envoyer les enfants à l'école est aujourd'hui possible grâce aux donateurs qui ont appuyé cette action menée par l'association Essor. Le projet d'Essor ne s'arrête pas à cette aide individuelle. Il concerne cette année plus de 250 jeunes. Demain, fort de ces différents succès, Essor va travailler pour que ces formations s'insèrent dans des programmes plus larges d'aide à l'insertion des jeunes sans emploi. Et prouver ainsi qu'il est possible de lutter durablement contre la pauvreté.



© ESSOR

Ce projet est soutenu depuis trois ans par le CFSI qui apporte chaque année 10 000 Euros à Essor.

EN SAVOIR PLUS sur le CFSI

Nous sommes régulièrement en contact avec des donateurs qui souhaitent en savoir plus sur la possibilité de faire un legs au CFSI. Voici des réponses à certaines de vos questions. N'hésitez pas à interroger en toute confidentialité Anne-Françoise Taisne (tél. 01 44 83 88 55)

→ Comment puis-je faire un legs au CFSI ?

Le legs est un engagement par testament. Pour être sûr qu'il soit attribué à ceux que vous aimez ou à l'association qui vous est chère, vous pouvez l'enregistrer chez un notaire qui l'inscrira au fichier central des dernières volontés. Vous pouvez bien sûr le modifier à tout moment en le révoquant par écrit. Dans ce cas, communiquez cette information à votre notaire si vous l'aviez rédigé devant lui.

→ Quelles sont les conséquences financières pour le CFSI ?

Association reconnue d'utilité publique par décret du 5/06/1970, le CFSI (anciennement Comité français contre la faim – CFCF) est habilité à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance-vie exempts de tous droits de succession et de mutation.

→ Que puis-je léguer ?

Vous pouvez léguer tous vos biens (mobiliers, immobiliers, comptes bancaires etc.) sous réserve du respect de la réserve héréditaire qui concerne vos descendants (enfants ou petits enfants si l'un de vos enfants est décédé) et vos ascendants (père ou mère).

→ Puis je faire une donation de mon vivant ?

Contrairement au legs qui ne prend effet qu'après la disparition du testateur, vous pouvez effectuer une donation de votre vivant. Le bien ou la somme donnée est immédiatement transmis vers le bénéficiaire de votre choix.

→ Et mon contrat d'assurance-vie ?

Au même titre que les legs et donations, vous pouvez désigner le CFSI comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie. La somme ainsi versée ne supportera pas de droits de succession.

LE CFSI EST AGRÉÉ PAR LE COMITÉ DE LA CHARTE

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte reposant sur quatre grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée
- rigueur de la gestion
- qualité de la communication et de la collecte de fonds
- transparence financière

Les organisations agréées s'engagent à respecter cette Charte et le Comité en contrôle l'application. Pour avoir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org

LES COMPTES du CFSI

Le budget 2007 du CFSI est en progression. Celle-ci reflète les engagements pris sur la durée avec des partenaires au Sud. Avec un résultat positif de 26 814 €, le CFSI reconstitue partiellement ses réserves entamées en 2006 pour maintenir ses activités et ses orientations stratégiques.

La politique financière a été mise en œuvre dans le cadre d'une gestion très rigoureuse incluant une sélection des projets, une validation des dépenses conformément aux conventions signées avec les bénéficiaires, un contrôle interne et au final un contrôle externe assuré par le commissaire aux comptes du CFSI. Par ailleurs, les projets les plus importants comme ceux menés au Cambodge ou la campagne ALIMENTTERRE ont fait l'objet d'audits externes spécifiques.

Cette politique a été soutenue par votre confiance car, jour après jour, les dons que vous adressez au CFSI, construisent très concrètement les actions menées.

Merci pour votre soutien et aidez-nous à poursuivre notre travail pour réduire durablement la faim et la pauvreté.

Christophe Alliot, trésorier

- Les comptes du CFSI ont été examinés et certifiés par M Raphaël Barouch, commissaire aux comptes. L'Assemblée générale du CFSI qui regroupe 26 organisations de solidarité internationale les a approuvés le 19 juin 2008.

LE BILAN	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007
Actif immobilisé	68 451	59 800	Capitaux propres	287 701
Produits à recevoir	531 593	301 594	Fonds dédiés aux projets	348 698
SICAV et banque	542 568	974 672	Provision pour risques	0
Charges constatées d'avance	300 125	284 755	Dettes	806 338
TOTAL ACTIF EUROS	1 442 737	1 620 821	TOTAL PASSIF EUROS	1 442 737

- Le bilan présente la situation du patrimoine de l'association à la date de la clôture de l'exercice. L'augmentation du total du bilan s'explique essentiellement par l'augmentation des fonds dédiés c'est à dire des subventions et des dons affectés à des projets pluriannuels.

La situation financière du CFSI reste saine :

- les fonds propres permettent de financer d'éventuels décalages de trésorerie ;
- les dettes à court terme sont financées par la trésorerie disponible.

LE FCP FAIM ET DÉVELOPPEMENT A 25 ANS
25 ans de placement solidaire et de partage !
 En plaçant vos économies dans le FCP Faim et développement du Crédit Coopératif, vos revenus sont partagés avec le CFSI qui les utilise pour lutter durablement contre la faim et la pauvreté.
Renseignements au 0 810 63 44 44 (prix d'un appel local) ou sur www.banque-solidarites.com

EMPLOIS EN EUROS		Réalisé 2006	Réalisé 2007	2007 en %	Évolution 2006 à 2007
1	Animation des programmes de développement	145 568	176 971	7 %	22 %
1	Programme agriculture et alimentation	208 764	187 821	7 %	- 10 %
1	Programme économie sociale et solidaire	172 740	140 361	6 %	- 19 %
1	Programme sociétés civiles et participation	403 083	425 222	16 %	5 %
2	Missions en France : opinion publique	703 223	623 189	24 %	- 11 %
Sous total missions sociales		1 633 378	1 553 564	60 %	- 5 %
3	Appel à la générosité	205 474	278 064	11 %	35 %
4	Communication	32 870	22 626	1 %	- 31 %
5	Fonctionnement	145 952	185 444	7 %	27 %
Sous total fonctionnement communication		384 296	486 134	19 %	26 %
Charges exceptionnelles		3 954	2 345		
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		2 021 628	2 042 043	79 %	1 %
6	Engagements affectés aux missions sociales	188 608	525 777	20 %	179 %
Total des emplois affectés aux missions sociales		188 608	525 777	20 %	179 %
Excédent exercice		0	26 814	1 %	
TOTAL GÉNÉRAL DES EMPLOIS		2 210 236	2 594 634	100 %	17 %

Les emplois

1. MISSIONS SOCIALES : ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de coopération avec les sociétés civiles du Sud (930 K€) comprennent :

- les frais de suivi et d'animation (177 K€) qui correspondent essentiellement aux ressources humaines affectées à l'animation des programmes. Pour améliorer leur efficacité, le CFSI a renforcé son équipe ;
- les actions soutenues au Sud, déclinées en trois programmes : agriculture et alimentation (188 K€), économie sociale et solidaire (140 K€), société civile et participation aux politiques publiques (425 K€). Ces montants sont affectés conformément aux financements reçus et aux engagements pris avec les partenaires du Sud et les membres du CFSI. Les projets proposés par les organisations membres du CFSI font l'objet d'un examen puis sont approuvés par le bureau de l'association (le bureau regroupe 6 personnes à savoir le président, le vice-président, le trésorier, le trésorier adjoint, les secrétaires). Au total, 33 projets ont été soutenus en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces actions par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Union européenne et les donateurs du CFSI.

2. MISSIONS SOCIALES : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Pour lutter durablement contre la faim, le CFSI mène des actions de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique comme en témoignent les activités menées dans le cadre de la campagne ALIMENTERRE. 50 000 personnes ont été sensibilisées. Ces actions sont financées par l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères et européennes, des soutiens privés (fondations) et les donateurs du CFSI.

3. APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Les frais d'appel à la générosité incluent l'envoi de quatre courriers par an aux donateurs, les frais de mobilisation de nouveaux donateurs et les frais du personnel impliqué dans la recherche de fonds. La progression constatée en 2007 s'explique par un effort accru pour sensibiliser de futurs donateurs. Elle est moins importante que la progression des dons.

4. COMMUNICATION

Les frais de communication concernent les activités d'information et de communication institutionnelle. Compte tenu des efforts engagés pour augmenter le nombre de donateurs, les frais de communication ont été réduits par rapport à 2006.

→ Sur demande, vous pouvez recevoir le rapport d'activités et les comptes détaillés de l'exercice incluant les annexes financières et le rapport du commissaire aux comptes. Vous pouvez aussi télécharger le rapport d'activités et les comptes 2007 sur le site du CFSI.

RESSOURCES EN EUROS		Réalisé 2006	Réalisé 2007	2007 en %	Évolution 2006 à 2007
7	Dons	508 171	607 822	23 %	20 %
8	Legs	68 095	95 714	4 %	41 %
9	Subventions privées	15 000	157 475	6 %	950 %
10	Subventions publiques	796 130	1 249 348	48 %	57 %
11	Cotisations	23 962	31 285	1 %	31 %
12	Autres produits	128 689	124 313	5 %	- 3 %
Produits exceptionnels		7 000		0 %	
Total des ressources inscrites au compte de résultat		1 547 047	2 265 957	87 %	46 %
13	Reprise sur ressources affectées aux missions sociales	579 874	328 677	13 %	- 43 %
Total des reprises sur ressources affectées aux missions sociales		579 874	328 677	13 %	- 43 %
TOTAL GÉNÉRAL DES RESSOURCES		2 126 921	2 594 634	100 %	22 %
Déficit de l'exercice		83 315			
TOTAL GÉNÉRAL		2 210 236	2 594 634		

5. FONCTIONNEMENT

La progression des dépenses de fonctionnement (locaux, personnel administratif) s'explique par un renforcement du secteur administratif et financier indispensable à une bonne gestion de l'association. A noter que le CFSI veille à limiter ces dépenses au maximum : elles ne représentent que 7 % du budget.

6. ENGAGEMENTS AFFECTÉS AUX MISSIONS SOCIALES

Le CFSI agit sur la durée et mène des programmes pluriannuels. Les fonds affectés à ces projets mais non utilisés sont comptabilisés au titre des engagements. Ils seront utilisés pour la poursuite des projets l'année suivante et feront alors l'objet d'une reprise sur ressources affectées.

Les ressources

7. LES DONS

Le montant des dons ainsi que le nombre de donateurs a progressé en 2007. Ainsi, 10 000 donateurs ont soutenu le CFSI. Parmi eux, 1 300 ont accepté de faire des dons par prélèvement. Ce geste régulier qui permet de répartir le soutien sur toute l'année est aussi une aide indispensable pour mieux prévoir nos activités.

8. LES LEGS

Le CFSI est une association reconnue d'utilité publique. Ce statut lui permet de recevoir des legs et des donations exonérés de droits de succession. En 2007, six legs ont été encaissés, pour un montant moyen de 16 000 Euros.

9. LES SUBVENTIONS PRIVÉES

Les subventions privées correspondent à des soutiens de fondations : en 2007, différentes fondations ont soutenu le programme société civile et participation en Algérie et au Congo, la campagne ALIMENTERRE, le programme économie sociale et solidaire à Madagascar et le programme agriculture et alimentation au Cambodge.

10. LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Des actions de développement et des actions de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique ont été soutenues financièrement par le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Union européenne, la Ville de Paris et de nombreuses collectivités locales françaises.

11. COTISATIONS

Les cotisations proviennent des membres du CFSI. Au 31/12/2007, le CFSI rassemblait 26 organisations de solidarité internationale qui participent à des programmes collectifs de lutte contre la faim et la pauvreté.

12. AUTRES PRODUITS

Les autres produits incluent les participations d'organisations membres à des activités et les produits financiers.

13. REPRIS SUR RESSOURCES AFFECTÉES AUX MISSIONS SOCIALES

Les reprises concernent les ressources affectées les années précédentes à des actions pluriannuelles mises en oeuvre durant l'exercice 2007.